prospérité d'une bonne partie de la population de la province de Québec et des autres parties du pays.

La Suisse a banni, sur la majorité des lacs, l'utilisation des canots-automobiles pour la bonne raison qu'on a jugé que l'eau de ces lacs valait la peine d'être protégée et que la pollution la plus néfaste pour les eaux d'un lac est justement causée par les canots-automobiles.

En même temps, on ne permet pas l'utilisation, en Suisse, du calcium ou du sel pour faire fondre la neige sur les routes. On prétend—et avec raison, aussi—que le calcium ou le sel ont tendance à polluer les rivières.

Sans doute, nous ne sommes pas disposés, monsieur le président, à prendre des mesures aussi draconiennes pour protéger l'écologie. Tout de même, nous, dans notre partie du pays, où des sommes très importantes ont été investies pour la construction et l'aménagement de centres de villégiature, sommes bien intéressés au développement de notre programme de combat de la pollution.

• (2140)

On entendait tantôt des députés de l'opposition lancer toutes sortes d'insinuations au sujet de la supposée inactivité du gouvernement fédéral à combattre la pollution, ou de ne pas adopter de mesures afin de combattre la pollution. On fait allusion à quelques-unes de ces mesures, et j'aimerais en mentionner d'autres: Nous avons parlé de certains projets du programme «Perspectives-Jeunesse» réalisés dans ma circonscription, monsieur le président. Les jeunes ont fait des efforts louables afin de sensibiliser la population, les adultes, afin de leur faire comprendre que la responsabilité de combattre la pollution n'incombe pas uniquement aux gouvernements, mais au consommateur, à la population qui, par son attention, ses soins, peut protéger les cours d'eau, les rivières, les lacs et les montagnes.

En vertu du programme «Perspectives-Jeunesse», monsieur le président, on a vu des étudiants se dévouer pendant les deux mois d'été pour tenter de sensibiliser la population pour tâcher de la préparer à prendre ses responsabilités et à faire sa part pour la protection de l'environnement.

On a vu en même temps certains programmes d'initiatives locales qui tentaient justement de nettoyer les cours d'eau, les bords des lacs et d'assurer un environnement un peu plus soigné, un peu plus propre pour la population.

Il n'y a pas de doute, monsieur le président, que la pollution menace la population, et les effets que cela aura sur notre pays, pays qui est un des plus avantagés par la nature à cause de sa grandeur, de son immensité, du nombre important de cours d'eau et de lacs confèrent à ce problème une importance particulière.

Par contre, nos richesses seront détruites très rapidement, si la population ne s'en occupe pas et si les mesures qu'on devrait adopter ne le sont pas le plus tôt possible.

C'est probablement cette raison qui explique la volonté du gouvernement provincial de créer de l'énergie électrique à la baie James, mesure qui a priorité, au gouvernement provincial.

J'ai eu l'occasion, monsieur le président, de discuter des effets et des coûts de la production de l'électricité par fission atomique, et l'on m'informe que les déchets des réacteurs atomiques deviendront un très sérieux problème au cours des prochaines 25 années pour la bonne raison que nous avons pris l'habitude de les enfouir dans des caissons de béton au fond de l'océan. Comme l'océan appartient à tout le monde, cela compromet très sérieuse-

ment la vie sous-marine. Si, un jour, un de ces caissons devait exploser et qu'une bonne partie de l'océan soit contaminé, qu'adviendrait-il?

Je pense bien que la solution à ce problème est de développer des projets hydro-électriques par l'énergie hydraulique, qui n'a absolument aucune retombée ou aucun déchet qui compromet l'intégrité de l'environnement. Cette richesse que constituent les cours d'eau devrait être développée davantage, afin d'assurer le bien-être des Canadiens, et ce avant même que l'on pense à vendre cette énergie électrique à nos voisins. Les dernières années du XX° siècle nous permettront de faire la preuve de la très grande valeur de l'électricité, richesse qui fait déjà la convoitise de nos voisins du Sud qui ont découvert et réalisé que le salut de l'écologie, de notre environnement, en Amérique du Nord, réside dans le développement et le harnachement des cours d'eau, ce qui nous aidera à produire l'électricité qui est si nécessaire.

Monsieur le président, ce sont les quelques remarques que j'avais l'intention de faire, dans ce débat, afin de faire connaître le point de vue d'un représentant d'une partie de la province qui dépend de cette intégrité de l'écologie, de l'environnement et, nous, nous y attachons énormément d'importance, parce que, comme je le disais au début de mes remarques, l'écologie ou l'environnement est notre matière première, et cette matière première, que nous avons actuellement en abondance, pourrait être très rapidement compromise.

Et cela est de telle importance, monsieur le président, que l'on doit encourager le gouvernement à se pencher sur le problème et d'y trouver des solutions le plus rapidement possible.

[Traduction]

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'aimerais pendant le temps dont je dispose vous parler de trois aspects de la résolution à l'étude. Je voudrais tout d'abord m'arrêter sur la nécessité de prévoir des normes nationales de contrôle de la pollution et sur les problèmes constitutionnels qui sont en cause. En deuxième lieu, je voudrais suggérer des mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre dans l'immédiat pour diminuer la pollution tout en créant de nombreux emplois et en venant en aide aux régions désavantagées du pays. Troisièmement, je voudrais pendant un instant ou deux vous entretenir de la nécessité d'intéresser les citoyens à la protection de l'environnement.

Mes collègues ont traité à fond dans ce débat et dans d'autres du besoin d'établir des normes nationales de contrôle de la pollution. C'est un argument de caractère économique qui milite le plus en faveur d'un rôle prépondérant du gouvernement fédéral en ce domaine. Les conditions économiques variant d'une province à l'autre, le défaut d'établir une autorité fédérale souveraine est une invitation aux provinces à se faire concurrence sur le plan de l'expansion industrielle grâce à une plus grande libéralité des lois contre la pollution. Les provinces économiquement faibles ne pourront pas résister à la tentation d'attirer les industries dans leur territoire en faisant miroiter la perspective de règlements anti-pollution moins rigoureux qui pourraient bien entraîner des frais d'immobilisation et d'exploitation moins lourds.

La réaction des gouvernements de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick aux conditions de la Caisse des réclamations de la pollution maritime en est l'exemple tout trouvé. Menacées du retrait de fonds d'expansion par de grandes entreprises, le deux provinces se déchaînent.